

AJ.-
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 2004-348 du 19 JUIN 2004

Portant nomination des membres de la
Haute Autorité de l'Audiovisuel et de
la Communication (HAAC) au titre de
la Présidence de la République.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 92-021 du 21 août 1992 portant loi organique relative à la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), amendée par la loi n° 93-018 du 27 avril 1994 ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2003-209 du 12 juin 2003 portant composition du gouvernement.

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) au titre de la Présidence de la République, les personnes dont les noms suivent :

- 1.- Monsieur Ali ZATO, Personnalité ;
- 2.- Monsieur Benseye Emmanuel KOUAGOU, Communicateur ;
- 3.- Monsieur Joseph GNONLONFOUN, juriste ;

.../...

Article 2 : Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, notamment celles du décret n° 99-299 du 11 juin 1999, sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 juin 2004

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Finances et de l'Economie,



Grégoire LAOUROU.-

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MINISTERES 21 SGG 4
DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE- 3
BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 INTERESSES 3
JO 1.